

# INFO-NÉGO

# DERNIÈRE HEURE!



## Loto-Québec

Volume 3 no 11 – 17 octobre 2018

*Unité de négociation Loto-Québec (SPGQ)*

## État de la situation au 17 octobre 2018

Plusieurs se demandent où en est la négociation. Depuis notre mandat de grève de neuf jours de la dernière fois, l'employeur a :

- accepté notre texte sur les mises à pied sans la notion des spécialités, ainsi que l'abolition de la lettre d'entente no. 2 qui y faisait référence;
- accepté les propositions du comité de négociation concernant les libérations syndicales. Il nous reste à vérifier les concordances dans les articles touchés et nous devrions parapher le tout;
- accepté de travailler sur les propositions d'horaires flexibles, variables, à temps réduit et le télétravail;
- reculé sur sa demande d'abolition des dix places de stationnement;
- reculé sur sa demande de ne plus fractionner les congés sociaux (3 jours) selon nos besoins, mais de les prendre une journée complète à la fois avec un préavis de trois jours. Donc, nous pouvons prendre nos congés lorsque nous en avons besoin et en avisant l'employeur dans des délais raisonnables;
- reculé sur sa demande de paiement des congés différés avant de les prendre;
- accepté qu'une personne en congé différé puisse appliquer sur un poste;
- accepté le statu quo sur le dossier de la sous-traitance.

Depuis, les pourparlers se sont améliorés. L'employeur nous démontre du respect et semble plus à l'écoute. Cependant, nous n'avons pas encore trouvé de terrain d'entente sur les points du normatif ayant un poids financier comme :

- le paiement des heures supplémentaires;
- les horaires spéciaux pour les paris sportifs;
- les primes de repas, de disponibilité et de chef d'équipe;
- la perte de deux journées de maladie;
- les trois jours de formation pour chaque employé et ce, par année financière.

Également, il nous reste le morceau le plus important pour toutes et tous : nos augmentations de salaire.

# INFO-NÉGO

# DERNIÈRE HEURE!



## Loto-Québec

Nous avons rencontré le Conseil du trésor qui nous a dit que Loto-Québec avait véhiculé le message que tout allait bien chez nous, qu'il n'y avait aucun problème de rétention ou d'attraction de personnel. Tout ceci nous met des bâtons dans les roues dans l'obtention de salaire décent. Nous en avons fait part à l'employeur lors de nos deux dernières journées de négociation la semaine dernière. Nous nous sommes entendus pour orienter nos prochaines rencontres des 26 et 27 octobre prochain sur ce sujet et nous leur avons mentionné que nous nous attendions qu'ils fassent des efforts auprès du Conseil.

Étant donné les derniers agissements de l'employeur, nous croyons fermement que nous devons maintenir une pression forte afin qu'il ne se défile pas, qu'il continue à faire des efforts et, surtout, qu'il rectifie son message au Conseil du trésor. C'est pourquoi **un mandat de grève de neuf jours a été voté, et ce, du 27 octobre dès minuit au 4 novembre jusqu'à 23 h 59**. Nous voulons ainsi être proportionnels à notre demande d'augmentation salariale qui est de l'ordre de celle du marché du travail, soit entre 2,5 % et 2,8 %, le maintien du boni et la perte de deux jours de maladie.

Nous nous mesurons à la partie la plus difficile de nos négociations. Si nous voulons nous faire entendre, nous devons rester forts et solidaires afin de démontrer à l'employeur que nous sommes toujours aussi sérieux dans notre intention d'obtenir des salaires à la hauteur de nos expertises. Vous recevrez d'ici peu les directives pour les journées de grève.

Merci de votre soutien!

**Le comité de négociation de l'unité d'accréditation Loto-Québec,**

François-D. Dupont  
Gervais Hudon  
Stéphanie Lopez  
Émilie Lachance, négociatrice et conseillère SPGQ